



Syndicat National des Personnels
de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse



Section de Loire-Atlantique

Adresse : 8 place de la gare de l'Etat 44276 Nantes cedex 02

Tél : 02.40.35.96.59

Fédération Syndicale Unitaire

DECLARATION PRELIMINAIRE AU CTT DU 5 AVRIL 2019

Le pays est agité depuis des mois par un fort mouvement de contestation des inégalités sociales, que le gouvernement se contente de réprimer dans la plus extrême et condamnable violence.

Cette colère qui s'exprime aujourd'hui est le résultat de décennies de creusement des écarts de richesse et de chances entre les citoyens, de mépris des corps intermédiaires (syndicats, associations), porte-voix des plus démunis.

Cette politique de classe, d'exclusion des plus fragiles, qui passe notamment par la mise en pièces du Service Public, se décline à la PJJ. Avec la suppression des instances paritaires, le seul projet désormais porté par cette institution est la création de 20 nouveaux lieux d'enfermement pour les enfants, alors même que les CEF déjà existants font la preuve quotidiennement de leur inefficacité et de leur dangerosité, malgré leur coût dispendieux.

Ces orientations répressives, que le SNPES-PJJ-FSU combat depuis toujours, s'accompagnent d'un management agressif, descendant et autoritaire, qui s'emploie à diviser les agents, à les soumettre, les privant de tout espace de parole et de réflexion.

Sur le territoire, tous les services sont en difficultés. Assèchement des moyens, perte de sens pour les agents qui souffrent de ne pouvoir exercer leurs missions. Les signes de cette souffrance sont criants : multiplication des arrêts de travail, des demandes de mutation, des projets de départ de la PJJ.

Sourds, vous restez face à cette souffrance,

Aveugles, face aux signes du désastre,

Muets, au cœur d'une société qui ne propose que d'enfermer les enfants en difficulté.

Vous nous invitez aujourd'hui à une concertation sur le projet de territoire, mais les conditions de cette concertation ne sont pas réunies. Malgré les intentions d'échanges participatifs affichées : les agents ne sont pas reçus, écoutés, entendus, les documents préparatoires envoyés au dernier moment, les décisions de l'administration déjà prises.

Face aux difficultés du STEMO de NANTES par exemple, une réorganisation à marche forcée est déjà en cours, en contradiction avec les propositions alternatives d'une majorité d'agents. Ils disent leur épuisement, leurs difficultés à accompagner les mineurs sur le territoire. Ils ne sont pas entendus.

A la veille de l'implantation d'un CEF en Loire-Atlantique, nous vous répétons solennellement que nous ne vous accompagnerons pas dans cette logique d'enfermement des enfants. Cela n'est ni notre métier, ni notre vocation.

Vous devriez parfois entendre les alertes du SNPES-PJJ-FSU, car la politique que la PJJ s'obstine à mener produit des dégâts considérables sur les mineurs suivis, sur les agents, et même sur vos cadres chargés de la faire appliquer.

Dans ce contexte, nous ne siégerons pas à ce CTT.